

Protection et Rétablissement des espèces en péril de l'Ontario

Résumé de l'examen
des progrès de 2021



Table des matières

Perce-tige d'Aweme	4	Polygale incarnat, Verge d'or voyante (population des plaines des Grands Las), Gérardie de Skinner, et Gentiane blanche	27
Buchnéra d'Amérique	6	Ours Blanc	32
Litris à épi	9	Le gomphe riverain	35
Gérardie de Gattinger et Verge d'or de Houghton	12	Cypripède blanc	38
Aigle royal	15	Lépisisteé tacheté	41
Bruant de Henslow	18	Carcajou	44
Carex des genévriers	21		
Carex des genévriers	24		

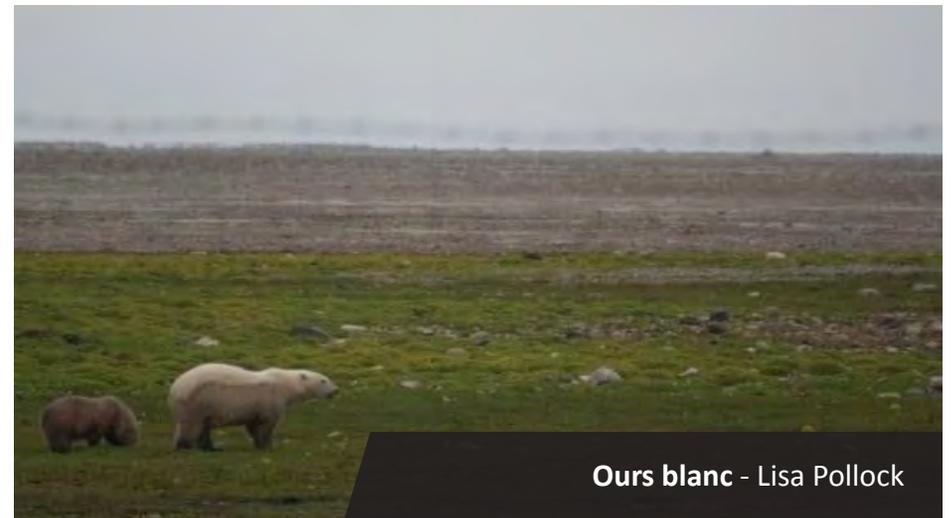


Photo de couverture - Dave Watts

Ours blanc - Lisa Pollock

La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario Examen des progrès accomplis 2021 Examen des progrès accomplis dans la protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario



Gérardie de Skinner - © Allen Woodliffe

Ce document est un résumé des progrès accomplis de 2007 à 2020 pour les 18 espèces indiquées ci-dessus. Des chapitres complets sur toutes les espèces sont présentés dans l'Examen des progrès accomplis dans la protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario 2021, qui est disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario à <https://www.ontario.ca/fr/page/examen-des-progres-accomplis-dans-la-protection-et-le-retablissement-des-especes-en>

Aperçu

Afin de respecter l'engagement de la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (LEVD), le gouvernement de l'Ontario a publié un examen des progrès accomplis dans la protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario. L'examen montre comment le gouvernement de l'Ontario et ses partenaires aident à protéger et à rétablir les espèces en péril en Ontario. En 2021, l'examen a inclus les 18 espèces en péril suivantes:

- Perce-tige d'Aweme
- Buchnéra d'Amérique
- Liatris à épi
- Gérardie de Gattinger
- Aigle royal
- Bruant de Henslow
- Verge d'or de Houghton
- Carex des genévriers
- Hespérie tachetée
- Polygale incarnat
- Ours blanc
- Le gomphe riverain
- Verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs)
- Gérardie de Skinner
- Cypripède blanc
- Lépisosté tacheté
- Gentiane blanche
- Carcajou

Perce-tige d'Aweme

Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif du gouvernement en ce qui a trait au rétablissement du perce-tige d'Aweme, tel qu'il est exprimé dans la déclaration du Government Response Statement en réponse au programme de rétablissement, "consiste à appuyer la pérennité de l'espèce en Ontario en améliorant nos connaissances de l'espèce et de son habitat, et à assurer ainsi une meilleure protection."

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de toutes les mesures dirigées par le gouvernement. En particulier, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'un des objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de toutes les mesures associées.

Voici quelques exemples de progrès:

- identifier la plante-hôte du perce-tige d'Aweme grâce à la coordination des activités de relevé et de recherche, ainsi qu'à la mise en commun d'information entre les chercheurs et les partenaires en Ontario, au Manitoba et au Minnesota;
- confirmer de la présence ou l'absence de l'espèce dans les lieux où sa présence est connue, et ce par la collecte et l'identification positive d'un individu adulte;
- documenter la végétation sur les sites de relevé afin de mener d'autres recherches pour trouver des espèces supplémentaires dans des zones où l'habitat est propice pour l'espèce

En accord avec le Déclaration, des efforts plus importants sont nécessaires pour maintenir l'habitat du perce-tige d'Aweme sur les sites existants.



Perce-tige d'Aweme - Jocelyn Gill



**signalements du
perce tige d'Aweme
ont été communiqués
au CIPN depuis 2004**

Occurrences et répartition:

Quatre populations du perce-tige d'Aweme ont été documentées en Ontario. Actuellement, trois de ces populations sont encore en vie, tandis que la quatrième est considérée comme historique. Deux observations du perce-tige d'Aweme ont été nouvellement enregistrées depuis 2008.

Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

Par le biais du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de mener un projet axé exclusivement sur le perce-tige d'Aweme.



1

Projet pour le perce tige d'Aweme exclusivement

Soutenir les activités humains tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'ontario a délivré un permis visant à "aider à la protection ou au rétablissement" en vertu de la clause 17(2)(b) de la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (LEVD) relativement à cette espèce.

Trois activités ont été enregistrées pour l'espèce. Ces activités sont enregistrées sous les catégories "Installations de drainage" (article 23.9) et "Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité" (acrticle 23.18) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LEVD.

1

Permis pour raison de protection ou de rétablissement

3

Enregistrements

Perce-tige d'Aweme

2008



Inscription comme espèce en voie de disparition

2008



Protection de l'espèce

2013



Protection de l'habitat

2015



Achèvement du programme de rétablissement

2016



Achèvement de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement

2021



Achèvement de l'examen

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de le

Buchnéra d'Amérique

Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif de redressement dans la Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement (DGRPR) pour le buchnéra d'Amérique en Ontario est "de maintenir la répartition actuelle du buchnéra d'Amérique en Ontario et de soutenir l'augmentation naturelle de l'abondance de ses populations dans la mesure du possible". "Le gouvernement appuie la conduite d'une enquête sur la faisabilité d'augmenter les populations existantes". Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de toutes les mesures dirigées par le gouvernement. En particulier, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de deux objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de deux des mesures associées.

Voici quelques exemples de progrès:

- La surveillance du buchnéra d'Amérique au parc provincial Pinery et la prise en charge de son habitat par des méthodes telles que le brûlage dirigé et le contrôle de la population de cerfs.
- Mise en œuvre du Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes dans le but de réduire l'incidence des espèces envahissantes telles que la sous-espèce européenne du roseau commun, qui représentent une menace pour la survie du buchnéra d'Amérique.
- Recherche visant à améliorer les connaissances sur les propriétés biologiques des pollinisateurs de buchnéra d'Amérique.



Buchnéra d'Amérique - © Mike Oldham

Conformément à la Déclaration, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour:

- collaborer avec des partenaires pour surveiller les emplacements existants et historiques de buchnéra d'Amérique à l'extérieur du parc provincial Pinery;
- entreprendre des mesures de gestion de l'habitat pour remédier à la dégradation de l'habitat, dans la mesure où celle-ci constitue une menace directe pour les populations existantes de buchnéra d'Amérique;
- effectuer des recherches sur les particularités du cycle biologique de l'espèce et les exigences en matière d'habitat afin de soutenir les mesures de rétablissement et d'étudier la possibilité d'augmenter les populations existantes.

Occurrences et répartition:

Les observations du buchnéra d'Amérique sont limitées à un rayon de 500 mètres de la rive du lac Huron, entre Kettle Point et le parc provincial Pinery, avec une répartition de 12 km² selon des observations récentes et de huit kilomètres carrés supplémentaires selon des observations historiques.

Le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) a reçu près de 300 observations de l'espèce qui ont eu lieu pendant la période entre 1910 et 2020.

Depuis 2008, l'espèce a été observée dans de multiples endroits où sa présence n'était pas connue auparavant. Les données actuelles dont on dispose laissent croire que l'aire de répartition actuelle de l'espèce est d'une superficie supérieure de 6 km² à ce qui était connu lors de la promulgation de la LEVD.

Soutenir les activités humains tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Une activité a été enregistrée sous "Installations de drainage" (article 23.9) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LEVD.

1

Enregistrements

201

signalements du buchnéra d'Amérique ont été communiqués au CIPN depuis 2004

Buchnéra d'Amérique

2004



Inscription comme espèce en voie de disparition

2008



Protection de l'espèce

2013



Protection de l'habitat

2016



Achèvement du programme de rétablissement

2016



Achèvement de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement

2021



Achèvement de l'examen

Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser quatre projets (168 997 \$) qui ont contribué à la protection et au rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le buchnéra d'Amérique.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 276 personnes qui ont consacré bénévolement 2644 heures à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le buchnéra d'Amérique. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à 285 009 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré que leurs interventions ont permis d'améliorer 15 hectares d'habitat pour le buchnéra d'Amérique et pour d'autres espèces en éril qui habitent le même écosystème.

Les partenaires d'intendance ont fait état de mesures de sensibilisation au sujet de plusieurs espèces en péril, dont le buchnéra d'Amérique, effectuées auprès de 34 559 personnes.



Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de le

Liatris à épi

Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement dans la Déclaration du gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement du liatris à épi est "de maintenir la répartition et l'abondance de l'espèce en Ontario et de soutenir les augmentations naturelles de son abondance aux endroits viables existants." "Le gouvernement appuie la conduite d'une enquête sur la faisabilité d'augmenter les populations existantes qui sont considérées comme étant non viables en l'absence d'efforts de rétablissement supplémentaires."

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de toutes les mesures dirigées par le gouvernement. En particulier, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de la plupart des mesures associées.

Voici quelques exemples de progrès:

- Gestion de l'habitat de liatris à épi par des méthodes telles que le brûlage dirigé et le contrôle de la population de cerfs.
- Mise en œuvre du Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes dans le but de réduire l'incidence des espèces envahissantes telles que la sous-espèce européenne du roseau commun et la salicaire pourpre, qui représentent une menace pour la survie du liatris à épi.
- Les ateliers et les pancartes éducatives pour promouvoir la connaissance de liatris à épi et de son habitat.



Liatris à épi - Wasyl Bakowsky

En accord avec la Déclaration, des efforts continus sont nécessaires pour mettre en œuvre un protocole de surveillance standardisé dans les populations existantes de liatris à épi. Des recherches et une surveillance sont nécessaires pour évaluer la viabilité des populations dont le nombre de plantes individuelles est faible et pour déterminer si l'une des populations d'origine inconnue est constituée de plantes indigènes de l'Ontario.

Occurrences et répartition:

La répartition du liatris à épi est limitée au sud-ouest de l'Ontario, dans les régions situées entre le lac Érié, le lac Sainte-Claire et le lac Huron, avec une répartition de 152 km² selon des observations récentes, et de 153 km² supplémentaires selon des observations historiques.

Le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) a reçu près de 1 760 observations de l'espèce qui ont eu lieu pendant la période entre 1884 et 2020.

Depuis 2008, l'espèce a été observée dans de multiples endroits où sa présence n'était pas connue auparavant. Les données actuelles dont on dispose laissent croire que l'aire de répartition actuelle de l'espèce est d'une superficie supérieure de 82 km² à ce qui était connu lors de la promulgation de la LEVD.

Soutenir les activités humaines tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré neuf permis au titre de cette espèce : sept permis destinés à "aider à la protection ou au rétablissement" ont été mis en place en vertu de l'alinéa 17(2)b), et un permis visant à procurer un "avantage plus que compensatoire" a été délivré en vertu de l'alinéa 17(2)c) et un permis visant à procurer un "avantage social ou économique" a été délivré en vertu de l'alinéa 17(2)d) de la LEVD.

Dix accords ont été conclus pour le liatris à épi. Ces accords ont été autorisés par l'entremise du Règlement de l'Ontario 242/08 (avant la modification du 1er juillet 2013).



Liatris à épi



Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 41 projets (1 965 607 \$) qui ont contribué à la protection et au rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le liatris à épi.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 1 881 personnes qui ont consacré bénévolement 18 719 heures à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le liatris à épi. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à 3 465 160 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré que leurs interventions ont permis d'améliorer 483 hectares d'habitat pour le liatris à épi et pour d'autres espèces en péril qui habitent le même écosystème.

Les partenaires d'intendance ont fait état de mesures de sensibilisation au sujet de plusieurs espèces en péril, dont le liatris à épi, effectuées auprès de 1 157 681 personnes.



Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



41

Projets pour le liatris à épi



1 965 607 \$

pour des projets visant plusieurs espèces, dont le liatris à épi



3 465 160 \$

en appui et financement supplémentaires



1 881

bénévoles



18 719

heures de bénévolat



1 157 681

personnes atteintes par la sensibilisation



483

hectares d'habitat amélioré

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de le

Gérardie de Gattinger et Verge d'or de Houghton

Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif du gouvernement en ce qui a trait au rétablissement de la gérardie de Gattinger et de la verge d'or de Houghton consiste à maintenir les populations autosuffisantes en Ontario en réduisant les menaces pour les espèces et leur habitat afin de permettre des accroissements naturels.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de plusieurs mesures dirigées par le gouvernement. En particulier, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de deux objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de deux des mesures associées.

Voici quelques exemples de progrès:

- réalisation d'un brûlage dirigé dans l'habitat de la gérardie de Gattinger;
- construction d'une promenade pour empêcher les piétons et les véhicules de nuire à la gérardie de Gattinger;
- lutte contre les phragmites envahissants (*Phragmites australis* ssp. *australis*) au niveau ou à proximité des populations de la gérardie de Gattinger et de la verge d'or de Houghton.

Conformément aux recommandations de la Déclaration, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre la dynamique et la biologie des populations de la gérardie de Gattinger et de la verge d'or de Houghton.



Gérardie de Gattinger - Dr. B Eugene Wofford



Verge d'or de Houghton - Wasyl Bakowsky

Occurrences et répartition:

Vingt-quatre populations la gérardie de Gattinger et trente-huit populations de la verge d'or de Houghton ont été documentées en Ontario. Actuellement, vingt populations de la première et trente-cinq de la seconde sont considérées comme existantes, tandis que les autres sont considérées comme historiques. Depuis 2008, le statut de deux populations de gérardie de Gattinger est passé d'existant à historique en raison de la date de la dernière observation de l'espèce. Deux populations de la gérardie de Gattinger ont été nouvellement identifiées depuis 2008.

Soutenir les activités humains tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Vingt-deux activités ont été enregistrées au titre de l'espèce. Les activités ont été enregistrées sous "Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité" (article 23.18) et "Disposition transitoire : aménagement continu lors de la première inscription d'une espèce" (article 23.13) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de LEVD.

22

Enregistrements

Gérardie de Gattinger



Verge d'or de Houghton



Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 8 projets (387 538 \$) qui ont contribué à la protection et au rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont la gérardie de Gattinger et la verge d'or de Houghton.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 324 personnes qui ont consacré bénévolement 3446 heures à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont la gérardie de Gattinger et la verge d'or de Houghton. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à 724 789 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré que leurs interventions ont permis d'améliorer environ 57 hectares d'habitat pour la gérardie de Gattinger et la verge d'or de Houghton et pour d'autres espèces en péril qui habitent le même écosystème. Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir assuré un rayonnement sur plusieurs espèces en péril, dont la gérardie de Gattinger et la verge d'or de Houghton, auprès de 340 548 personnes.

46

signalements de la verge d'or de Houghton ont été communiqués au CIPN depuis 2008

117

signalements de la gérardie de Gattinger ont été communiqués au CIPN depuis 2008

Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



8

Projets pour la gérardie de Gattinger et la verge d'or de Houghton



387 538 \$

pour des projets visant plusieurs espèces, dont la gérardie de Gattinger et la verge d'or de Houghton



724 789 \$

en appui et financement supplémentaires



324

bénévoles



3 446

heures de bénévolat



340 548

personnes atteintes par la sensibilisation



57

hectares d'habitat amélioré

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de le

Aigle royal

Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement dans la Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement (DGRPR) consiste à maintenir les populations existantes en favorisant l'augmentation de la reproduction de l'aigle royal en Ontario.

Des progrès initiaux ont été réalisés dans la mise en œuvre de la plupart des mesures dirigées par le gouvernement. En particulier, des progrès initiaux ont été réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de plusieurs mesures associées.

Voici quelques exemples de progrès:

- Recensement des aigles royaux et leurs nids.
- Programmes d'éducation et de sensibilisation concernant l'aigle royal.
- Soumission d'observations sur l'aigle royal au Centre d'information sur le patrimoine naturel.

En accord avec la Déclaration, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour concevoir des méthodologies standardisées de recensement et de surveillance de l'aigle royal, pour déterminer la sensibilité de cette espèce aux menaces et pour minimiser le piégeage accidentel. Beaucoup d'éducation et de sensibilisations spécifiques concernant l'aigle royal sont également nécessaires pour soutenir la protection et le rétablissement de cette espèce.



Aigle royal - Michael Lanzone

Occurrences et répartition:

Onze populations d'aigle royal ont été documentées près de Fort Severn et de Peawanuck dans le Grand Nord de l'Ontario. Actuellement, six de ces populations sont encore en vie, tandis que les cinq restantes sont considérées comme historiques. Une population d'aigle royal a été nouvellement identifiée depuis 2008.

Soutenir les activités humaines tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré 15 "permis destinés à la protection ou au rétablissement" pour cette espèce en vertu de l'alinéa 17(2)b) de la LEVD.

Trente-quatre activités ont été enregistrées pour l'espèce. Une activité a été enregistrée sous les catégories "Activités de protection et de rétablissement des espèces" (article 23.17) et 23 sous la catégorie "Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité" (article 23.18) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LEVD.

15

Permis pour raison
de protection ou de
rétablissement

24

Enregistrements

Aigle royal

2004



Inscription comme
espèce en voie de
disparition

2004



Protection de
l'espèce

2008



Protection de
l'habitat

2015



Achèvement du
programme de
rétablissement

2016



Achèvement de la déclaration
du gouvernement en réponse au
programme de rétablissement

2021



Achèvement de
l'examen

Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser neuf projets (354 981 \$) qui ont contribué à la protection et au rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont l'aigle royal.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 111 personnes qui ont consacré bénévolement 495 heures à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont l'aigle royal. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à 59 367 \$.

Les partenaires d'intendance ont fait état de mesures de sensibilisation au sujet de plusieurs espèces en péril, dont l'aigle royal, effectuées auprès de 280 personnes.



Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



9

Projets pour l'aigle royal



354 981 \$

pour des projets visant plusieurs espèces, dont l'aigle royal



59 367 \$

en appui et financement supplémentaires



111

bénévoles



495

heures de bénévolat



280

personnes atteintes par la sensibilisation

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de le

Bruant de Henslow

Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

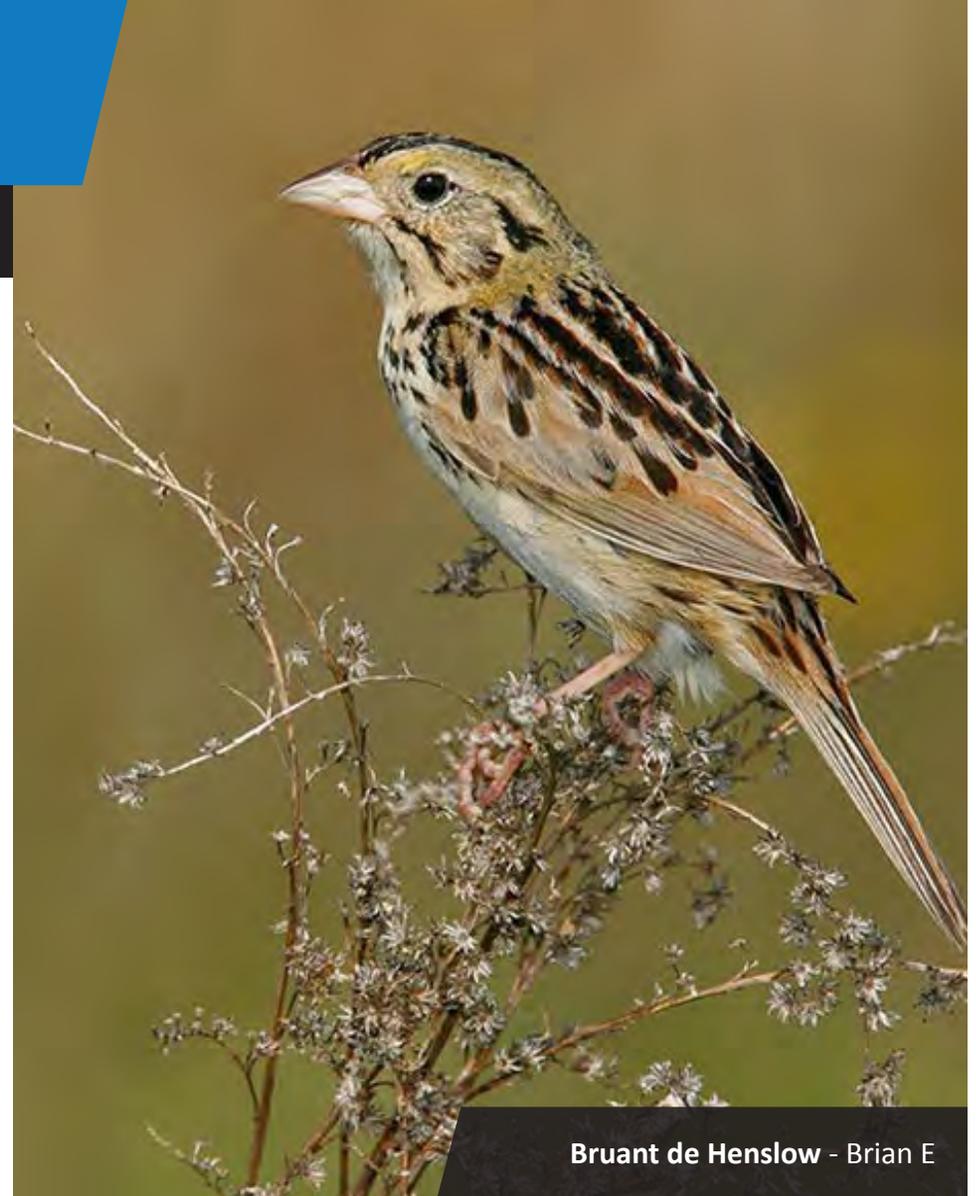
L'objectif du gouvernement en matière de rétablissement du bruant de Henslow consiste à encourager l'augmentation naturelle des couples reproducteurs ainsi qu'à appuyer la propagation de l'espèce dans un habitat de reproduction convenable conforme à sa répartition historique en Ontario, quand il est possible de le faire.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de toutes les mesures dirigées par le gouvernement et de tous les objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement ainsi que de plusieurs des mesures associées.

Voici quelques exemples de progrès:

- Réalisation d'études de présence-absence du bruant de Henslow dans les zones d'habitat convenable sur son territoire de répartition historique au fil de plusieurs années.
- Appui de l'acquisition de terres adéquates comme habitat pour le bruant de Henslow par l'entremise des programmes actuels de protection et d'intendance des terres.

Coordination des efforts et partage des informations avec les autres institutions, notamment le gouvernement fédéral et les partenaires des États-Unis, afin de surveiller les populations actuelles, de déterminer s'il y a contraction du territoire à l'échelle du continent et de mieux comprendre les menaces qui pèsent sur cette espèce. Élaboration et mise en œuvre des programmes de surveillance de la population de bruants de Henslow sur plusieurs années dans les sites de reproduction récemment signalés de l'Ontario en vue.



Bruant de Henslow - Brian E

Occurrences et répartition:

Le bruant de Henslow était historiquement très répandu dans le sud de l'Ontario, avec une aire de répartition estimée à environ 3 400 kilomètres carrés d'après des observations récentes.

Le site Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) a reçu plus de 800 enregistrements de l'espèce fondés sur des observations faites entre 1898 et 2019, et 469 de ces enregistrements contiennent des preuves d'activité de nidification.



Soutenir les activités humaines tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré 13 permis visant à "aider à la protection ou au rétablissement" en vertu de la clause 17(2)b) de la Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition (LEVD) relativement à cette espèce.

Trente-neuf activités ont été enregistrées pour l'espèce. Ces activités sont enregistrées sous les catégories "Installations de drainage" (article 23.9), "Protection des écosystèmes" (article 23.11), et "Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité" (article 23.18) et "Centrales éoliennes" (article 23.20) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LEVD.



Permis pour raison de protection ou de rétablissement



Enregistrements

Bruant de Henslow

1994



Inscription comme espèce en voie de disparition

1994



Protection de l'espèce

2008



Protection de l'habitat

2015



Achèvement du programme de rétablissement

2016



Achèvement de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement

2021



Achèvement de l'examen

Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 46 projets (3 185 675 \$) qui ont contribué à la protection et au rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le bruant de Henslow. Un de ces projets portait exclusivement sur le bruant de Henslow et les 45 autres projets portaient sur plusieurs espèces en péril, dont le bruant de Henslow.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 1 466 personnes qui ont consacré bénévolement 42 005 heures à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le bruant de Henslow. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à 9 589 645 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré que leurs interventions ont permis d'améliorer 2 947 hectares d'habitat pour le bruant de Henslow et pour d'autres espèces en péril qui habitent le même écosystème.

Les partenaires d'intendance ont fait état de mesures de sensibilisation au sujet de plusieurs espèces en péril, dont le bruant de Henslow, effectuées auprès de 109 867 personnes.



Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



45

projets pour le
bruant de Henslow



1

Projet pour le
bruant de Henslow
exclusivement



3 185 675 \$

pour des projets
visant plusieurs
espèces, dont le
bruant de Henslow



9 589 645 \$

en appui et
financement
supplémentaires



1 466

bénévoles



42 005

heures de bénévolat



109 867

personnes atteintes
par la sensibilisation



2 947

hectares d'habitat
amélioré

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de le

Carex des genévriers

Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif en matière de rétablissement du carex des genévriers en Ontario selon la Déclaration consiste à maintenir les niveaux de population actuels dans l'aire de distribution de l'espèce en Ontario et de favoriser la multiplication naturelle pour améliorer la longévité à long terme.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de toutes les mesures dirigées par le gouvernement. En particulier, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de la plupart des mesures associées.

Voici quelques exemples de progrès:

- Relevés visant le carex des genévriers dans les habitats d'alvars appropriés.
- Suivi des populations existantes de carex des genévriers.
- Éducation et sensibilisation du public au carex des genévriers et aux menaces qui pèsent sur la protection et le rétablissement de cette espèce.

En accord avec la déclaration du gouvernement, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour gérer et sécuriser l'habitat du carex des genévriers, identifier les caractéristiques du cycle de vie du carex des genévriers et les réponses aux mesures de gestion, et étudier la faisabilité et la nécessité de conserver les graines de carex des genévriers. Un certain travail est également nécessaire pour normaliser les enquêtes sur le carex des genévriers et pour mener des enquêtes dans l'habitat de la forêt de chênes des hautes terres.



Carex des genévriers - James Pagé

Occurrences et répartition:

Quatre-vingt-six mentions du carex des genévriers ont été soumises au Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) entre 1989 et 2018, couvrant une zone de 11 kilomètres carrés, provenant principalement de deux endroits de l'est et du sud-ouest de l'Ontario. Des signalements plus récents (après 2008) ont été effectués dans une zone de 3 kilomètres carrés dans deux endroits : la zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) de la rivière Salmon dans la plaine de Napanee dans l'est de l'Ontario et le parc provincial Selkirk dans le sud-ouest de l'Ontario. De nouveaux enregistrements de l'espèce ont récemment été trouvés dans deux kilomètres carrés de cette zone, et les enregistrements de la zone restante ont été reconfirmés, probablement grâce à un effort de recherche accru et à une meilleure connaissance de l'espèce.



Carex des genévriers

1998



Inscription comme espèce en voie de disparition

2003



Protection de l'espèce

2008



Protection de l'habitat

2015



Achèvement du programme de rétablissement

2016



Achèvement de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement

2021



Achèvement de l'examen

Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

Par le biais du Programme d'intendance des espèces en péril, en octroyant 85 619 \$, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser quatre projets qui ont contribué à la protection et au rétablissement du carex des génévriers. Un de ces projets portait exclusivement sur l'espèce et les trois autres projets portaient sur plusieurs espèces en péril, dont le carex des génévriers.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 39 personnes qui ont consacré bénévolement 415 heures à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le carex des génévriers. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à 96 674 \$.

Les partenaires d'intendance ont fait état de mesures de sensibilisation au sujet de plusieurs espèces en péril, dont le carex des génévriers, effectuées auprès de 2 182 personnes.

Par l'entremise du Fonds de recherche sur les espèces en péril de l'Ontario, le gouvernement de l'Ontario a soutenu un partenaire pour mener des recherches sur les méthodes de détection des plantes cryptiques des espèces en péril.



Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



3

Projets pour le carex
des génévriers



1

Projet pour le carex
des génévriers
exclusivement



85 619 \$

pour des projets
visant plusieurs
espèces, dont le carex
des génévriers



96 674 \$

en appui et
financement
supplémentaires



39

bénévoles



415

heures de bénévolat



2 182

personnes atteintes
par la sensibilisation

L'hespérie tachetée

Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif du gouvernement en matière de rétablissement de l'hespérie tachetée, tel qu'il est énoncé dans la Déclaration, consiste à permettre la longévité à long terme de l'espèce sur toute l'aire de répartition en Ontario grâce à la réduction des menaces existantes pour les métapopulations et l'habitat de l'espèce. Le gouvernement appuie les recherches portant sur la faisabilité de l'augmentation des populations existantes et de la réimplantation de l'espèce sur les sites historiques présentant un habitat convenable.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de toutes les mesures dirigées par le gouvernement. En particulier, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de toutes les mesures associées.

Voici quelques exemples de progrès:

- Gestion de l'habitat du Duskywing tacheté par des méthodes telles que le brûlage dirigé, le contrôle de la population de cerfs et l'éclaircissement du couvert forestier;
- Suivi des populations et enquêtes de présence/absence sur les sites des métapopulations existantes et historiques ;
- Recherche visant à combler les lacunes dans les connaissances dans des domaines tels que la capacité de dispersion de l'hespérie tachetée et la dépendance de la densité des larves vis-à-vis des plantes hôtes; et
- Collaboration avec des organismes de conservation pour planifier les efforts de réintroduction de l'hésérie tachetée dans le parc provincial Pinery.



Mottled Duskywing - Jessica Linton

Conformément à la RDG, des efforts continus sont nécessaires pour estimer la taille des populations et cartographier l'étendue de l'occurrence des plantes hôtes pour toutes les métapopulations. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour étudier les besoins en matière d'habitat de l'hespérie tachetée et pour étudier les indices utilisés par les larves d'hespérie tachetée pour sortir de la diapause (un état d'inactivité en réponse à des facteurs de pression environnementaux tels que le climat hivernal).

Occurrences et répartition:

Vingt-neuf populations d'hespérie tachetée ont été documentées en Ontario. À l'heure actuelle, 13 de ces populations sont existantes, et 14 sont considérées comme historiques. Deux populations sont considérées comme disparues.

Le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) a reçu près de 2 550 enregistrements de l'espèce qui ont eu lieu pendant la période entre 2008 et 2020.

Depuis 2008, l'espèce a été observée dans quatre endroits où sa présence n'était pas connue auparavant, tandis qu'une population est passée du statut de population historique à celui de population existante, son existence ayant été confirmée par les efforts de surveillance.



Soutenir les activités humaines tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement a délivré deux "permis destinés à la protection ou au rétablissement" pour cette espèce en vertu de l'alinéa 17(2)b) de la LEVD.

Six activités ont été enregistrées pour l'espèce. Les activités ont été enregistrées sous "Protection des écosystèmes" (article 23.11), "Puits d'extraction et carrières" (23.14) et "Activités de protection et de rétablissement des espèces" (article 23.17) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LEVD.



Hespérie tachetée



Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 17 projets (878 997 \$) qui ont contribué à la protection et au rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont l'hespérie tachetée. Trois de ces projets (81 451 \$) portait exclusivement sur l'hespérie tachetée, et les 14 autres projets (797 546 \$) portaient sur plusieurs espèces en péril, dont l'hespérie tachetée.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 890 personnes qui ont consacré bénévolement 12850 heures à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont l'hespérie tachetée. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à 1 286 382 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré que leurs interventions ont permis d'améliorer 2 380 hectares d'habitat pour l'hespérie tachetée et d'autres espèces en péril qui habitent le même écosystème.

Les partenaires d'intendance ont fait état de mesures de sensibilisation au sujet de plusieurs espèces en péril, dont l'hespérie tachetée, effectuées auprès de 13 901 personnes.



Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



14

Projets pour l'hespérie tachetée



3

Projets pour l'hespérie tachetée exclusivement



797 546 \$

pour des projets visant plusieurs espèces, dont l'hespérie tachetée



81 451 \$

pour l'hespérie tachetée exclusivement



1 286 382 \$

en appui et financement supplémentaires



890

bénévoles



12 850

heures de bénévolat



13 901

personnes atteintes par la sensibilisation



2 380

hectares d'habitat amélioré

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de le

Polygale incarnat, Verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs), Gérardie de Skinner, & Gentiane blanche

Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement de la Déclaration du gouvernement pour le polygale incarnat, la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs), la gérardie de Skinner et la gentiane blanche en Ontario est de "maintenir les niveaux actuels des populations des espèces en Ontario, de maintenir leur présence dans les localités où elles poussent et, dans la mesure du possible, de favoriser l'augmentation naturelle de l'abondance des espèces en réduisant les menaces qui pèsent sur elles et leur habitat. Le gouvernement appuie la conduite d'une enquête sur la possibilité d'augmenter les populations de gentiane blanche et de polygale incarnat dans les localités appropriées."

Des progrès ont été accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les mesures menées par le gouvernement. En particulier, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de la plupart des mesures associées.

Voici quelques exemples de progrès:

- Éducation et sensibilisation à l'égard de l'importance des prairies pour les espèces en péril, notamment le polygale incarnat, la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs), la gérardie de Skinner et la gentiane blanche.
- Activités de restauration et de gestion des prairies comprenant l'élimination d'espèces envahissantes.
- Élaboration des directives sur les brûlages dirigés pour le territoire Bkejwanong (Première Nation de l'île Walpole).



Verge d'or voyante - Allen Woodliffe



Gérardie de Skinner - Graham Buck

Conformément à la Déclaration, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la mise en œuvre d'un programme de surveillance normalisé à long terme, la réalisation de relevés à tous les endroits historiques, la sécurisation d'habitats supplémentaires et la poursuite de recherches sur ces espèces.

Occurrences et répartition:

Le polygale incarnat, la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs), la gérardie de Skinner et la gentiane blanche sont présents dans un petit nombre de populations géographiquement isolées dans les prairies, et dans certains cas dans les savanes et les alvars, du sud-ouest de l'Ontario.

Résumé des occurrences du polygale incarnat:

- Cette espèce a une répartition de 3 kilomètres carrés selon les observations récentes, et 8 kilomètres carrés supplémentaires d'habitat historique.
- Le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) a reçu 30 signalements de l'espèce, selon des observations effectuées entre 1823 et 2017.
- Depuis 2008, la présence de l'espèce a été reconfirmée dans trois emplacements. Le polygale incarnat n'a pas été observé dans de nouveaux emplacements.

Résumé des occurrences de la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs):

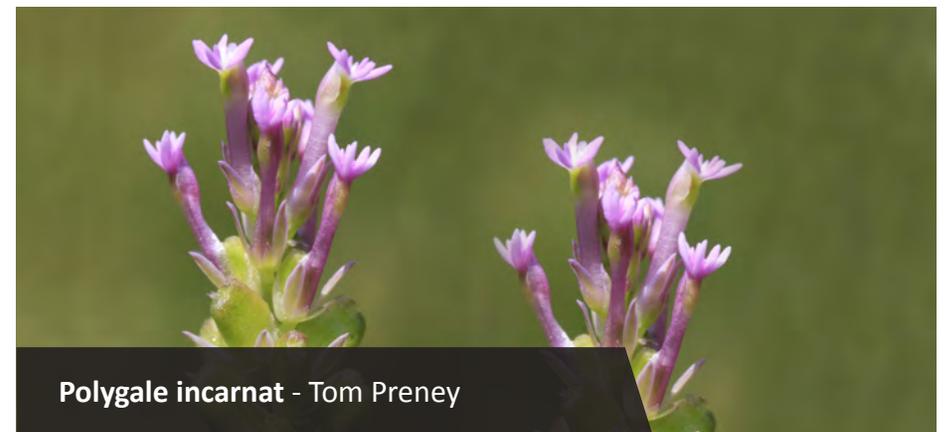
- Cette espèce a une répartition de 12 kilomètres carrés selon les observations récentes, et 20 kilomètres carrés supplémentaires d'habitat historique.
- Le CIPN a reçu 26 signalements de l'espèce basés sur des observations faites entre 1910 et 2008.
- Depuis 2008, la présence de l'espèce a été reconfirmée dans huit emplacements. La verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs) n'a pas été observée dans de nouveaux emplacements.

Résumé des occurrences de la gérardie de Skinner:

- Cette espèce a une répartition de 2 kilomètres carrés selon les observations récentes, et 7 kilomètres carrés supplémentaires d'habitat historique.
- Le CIPN a reçu 20 signalements de l'espèce basés sur des observations faites entre 1958 et 2009.
- Depuis 2008, la présence de l'espèce a été reconfirmée dans deux emplacements. La gérardie de Skinner n'a pas été observée dans de nouveaux emplacements.

Résumé de la présence de la gentiane blanche :

- Cette espèce a une répartition de 24 kilomètres carrés selon les observations récentes, et 2 kilomètres carrés supplémentaires d'habitat historique.
- Le CIPN a reçu 14 signalements de l'espèce basés sur des observations faites entre 1840 et 2019.
- Depuis 2008, l'espèce a été observée dans un emplacement où sa présence n'était pas connue auparavant. Sur la base d'informations actualisées, on estime que la répartition actuelle de l'espèce englobe une zone d'un kilomètre carré de plus que ce qui était connu depuis l'entrée en vigueur de la LEVD. La présence de l'espèce a également été reconfirmée dans deux emplacements.



Polygale incarnat



Verge d'or voyante



Gérardie de Skinner



Gentiane blanche



3 signalements du polygale incarnat ont été communiqués au CIPN depuis 2008

2 signalements de la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs) ont été communiqués au CIPN depuis 2008

2 signalements de la gérardie de Skinner ont été communiqués au CIPN depuis 2008

2 signalements de la gentiane blanche ont été communiqués au CIPN depuis 2008

Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



18

Projets pour le polygale incarnat, la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs), la gérardie de Skinner et la gentiane blanche



645 909 \$

pour des projets visant plusieurs espèces, dont le polygale incarnat, la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs), la gérardie de Skinner et la gentiane blanche



1 387 713 \$

en appui et financement supplémentaires



255

volunteers



5 118

heures de bénévolat



5 829

personnes atteintes par la sensibilisation



89

hectares d'habitat amélioré

Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 18 projets (en fournissant un financement de 645 909 \$) qui ont contribué à la protection et au rétablissement de plusieurs espèces en péril, y compris le polygale incarnat, la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs), la gérardie de Skinner et la gentiane blanche.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 255 personnes qui ont consacré bénévolement 5 118 heures de leur temps à des activités de protection et de rétablissement d'espèces en péril, dont le polygale incarnat, la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs), la gérardie de Skinner et la gentiane blanche. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à 1 387 713 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré que leurs interventions ont permis d'améliorer 89 hectares d'habitat pour le polygale incarnat, la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs), la gérardie de Skinner ou la gentiane blanche, et d'autres espèces en péril qui vivent dans le même écosystème.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir procédé à une sensibilisation à plusieurs espèces en péril, dont le polygale incarnat, la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs), la gérardie de Skinner et la gentiane blanche, auprès de 5 829 personnes.

Dans le cadre du Fonds de recherche sur les espèces en péril en Ontario, le gouvernement de l'Ontario a appuyé un partenaire de recherche afin d'élaborer une méthode de détection des espèces végétales en péril en Ontario.

Soutenir les activités humaines tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Un accord a été conclu pour la verge d'or voyante (population des plaines des Grands Lacs). Cet accord a été autorisé par l'entremise du Règlement de l'Ontario 242/08 (avant la modification du 1er juillet 2013).

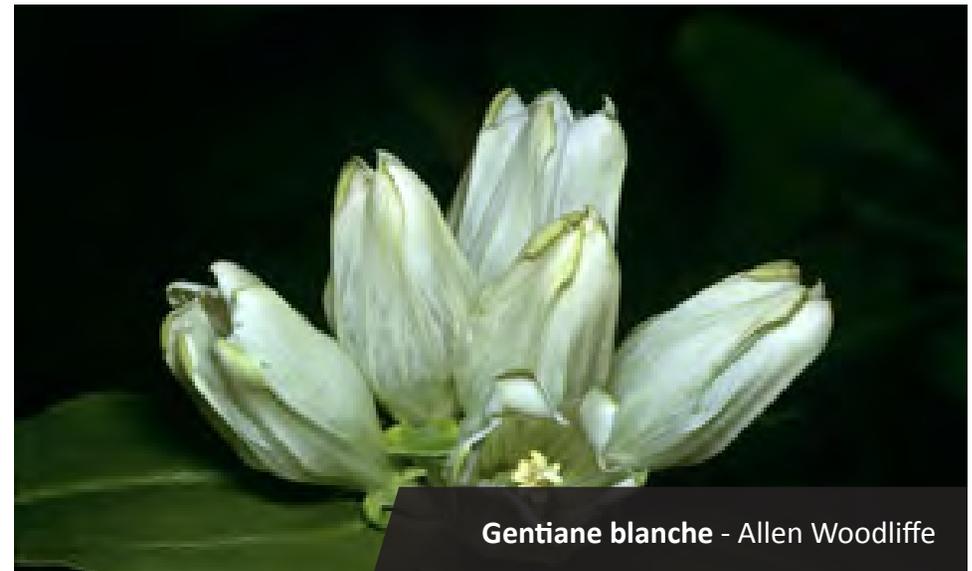
Trois activités ont été enregistrées pour ces espèces. Les activités ont été enregistrées sous "Installations de drainage" (article 23.9), "Activités de protection et de rétablissement des espèces" (article 23.17) et "Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité" (article 23.18) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LEVD.



Accords



Enregistrements



Gentiane blanche - Allen Woodliffe

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de le

Ours blanc

Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif de la Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour l'ours blanc est de "prolonger la durée de la survie de l'espèce en Ontario dans la mesure du possible, et de collaborer avec d'autres territoires de compétence, dont des communautés et des organisations autochtones, en vue d'accroître la probabilité de la survie de l'espèce au Canada."

Des progrès ont été accomplis relativement à la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement menés par le gouvernement et de la majorité des mesures connexes.

Voici quelques exemples de progrès:

- Des efforts ont été déployés en partenariat avec les collectivités des Premières Nations du Grand Nord pour élaborer des plans communautaires d'aménagement du territoire et un programme de surveillance de l'ours blanc mené par les Premières Nations.
- De vastes efforts de surveillance déployés en partenariat avec des établissements d'enseignement et d'autres territoires de compétence pour améliorer notre compréhension de l'état, de la répartition et de la biologie des ours blancs.

Conformément à la Déclaration, il est recommandé de déployer des efforts supplémentaires pour l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour, au besoin, des pratiques exemplaires de gestion afin de réduire l'incidence potentielle des activités de développement, comme l'exploration minière, sur les ours blancs et leur habitat.



Ours blanc - Lisa Pollock

Occurrences et répartition:

L'ours blanc est largement répandu à la frontière nord de l'Ontario, avec une aire de répartition estimée à environ 16 500 kilomètres carrés d'après des observations récentes.

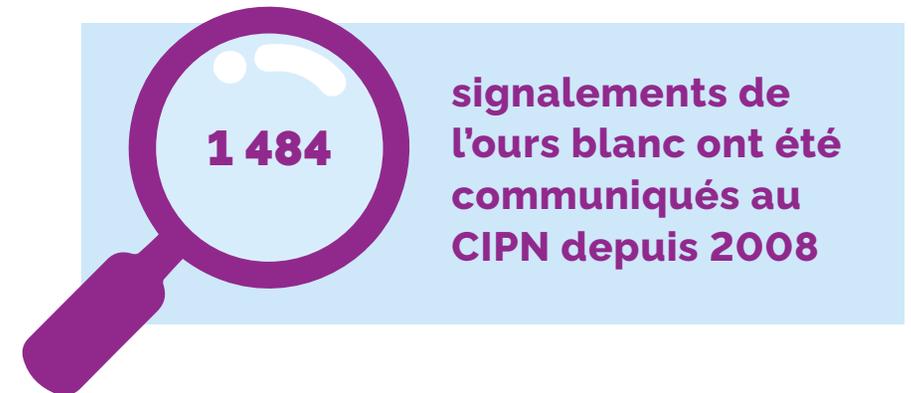
Le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) a reçu plus de 2 400 signalements de l'espèce, selon des observations effectuées entre 1963 et 2016, dont la majorité provient d'efforts ciblés de surveillance et de relevé.

Depuis 2008, l'espèce a été observée dans des emplacements où sa présence n'était pas connue auparavant et dans des emplacements que l'on croyait historiques. Sur la base d'informations actualisées, on estime que la répartition actuelle de l'espèce englobe une zone de 3 100 kilomètres carrés de plus que ce qui était connu en 2008.

Soutenir les activités humaines tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

L'octroi d'autorisations et la mise en place de conditions liées à ces autorisations constituent une mesure importante dirigée par le gouvernement dans le cadre de ses activités de soutien offert aux partenaires. Jusqu'à présent, aucun permis n'a été délivré pour l'ours blanc.

Aucune activité ayant trait à l'ours blanc n'a été enregistrée aux fins du Règlement de l'Ontario 242/08 en vertu de la LEVD depuis la création du registre en 2013.



Ours blanc



Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser quatre projets (en fournissant un financement de 280 412 \$) qui ont contribué à la protection et au rétablissement de l'ours blanc. L'un de ces projets portait exclusivement sur l'espèce, tandis que les trois autres projets portaient sur plusieurs espèces en péril, dont l'ours blanc.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 39 personnes qui ont consacré bénévolement 940 heures de leur temps à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont l'ours blanc. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à près de 50 000 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir procédé à une sensibilisation à plusieurs espèces en péril, dont l'ours blanc, auprès de 134 695 personnes.

Par l'entremise du Fonds de recherche sur les espèces en péril en Ontario, le gouvernement a fourni du financement à quatre projets visant à faire des recherches sur les lacunes en matière de connaissances déterminées dans la Déclaration, notamment l'écologie de l'alimentation, l'utilisation de l'habitat de mise bas et la condition physique.



Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



3

Projets pour l'ours blanc



1

Projet pour l'ours blanc exclusivement



288 134 \$

pour des projets visant plusieurs espèces, dont l'ours blanc



50 000 \$

en appui et financement supplémentaires



39

bénévoles



940

heures de bénévolat



134 695

personnes atteintes par la sensibilisation

Le gomphe riverain

Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

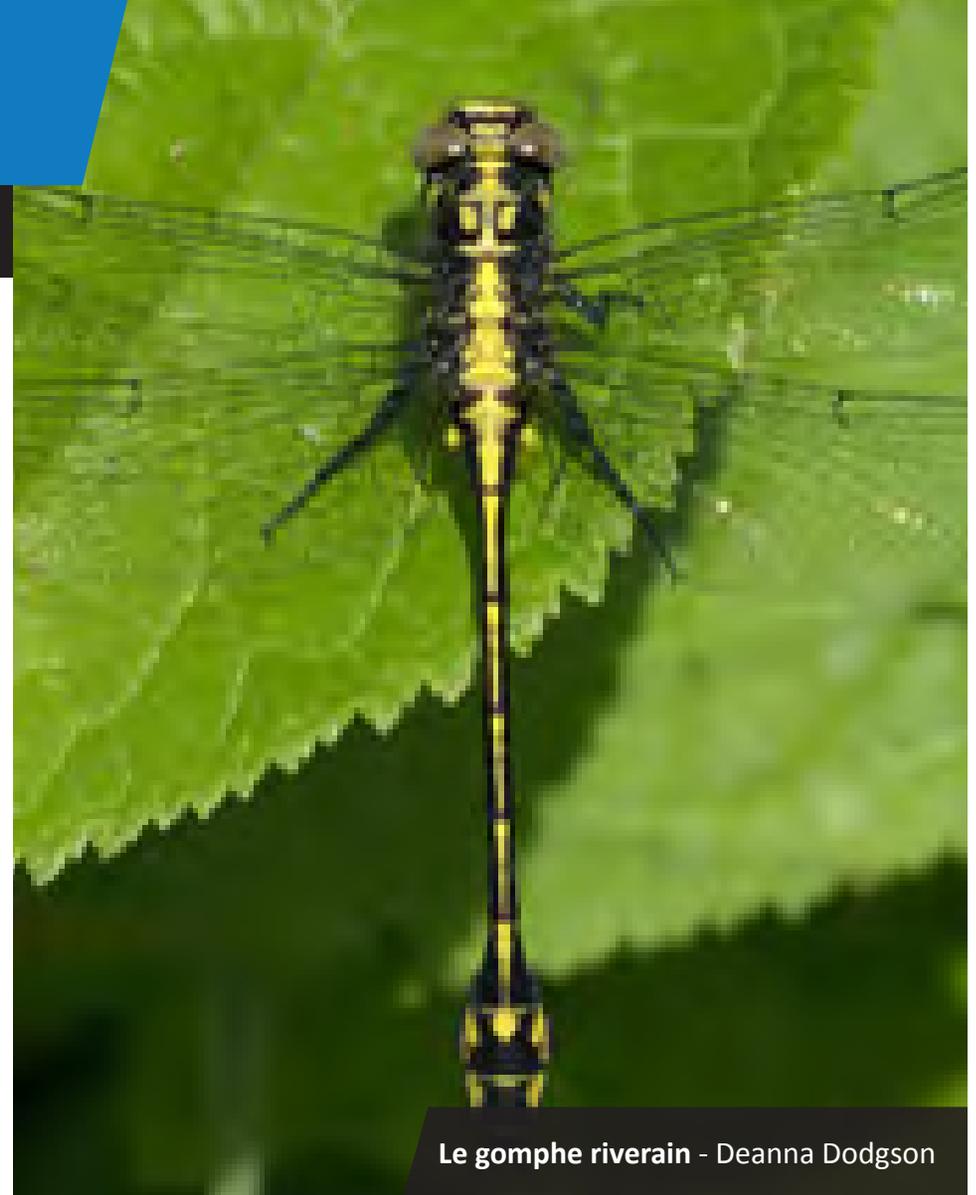
L'objectif de rétablissement énoncé dans la Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour le gomphe riverain en Ontario est de "maintenir la viabilité et l'autosuffisance des populations dans l'aire de répartition de l'espèce en Ontario".

Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la majorité des mesures menées par le gouvernement. Des progrès ont été accomplis relativement à la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement appuyés par le gouvernement et de plusieurs mesures connexes.

Voici quelques exemples de progrès:

- Relevés de présence/absence du gomphe riverain dans les zones comportant un habitat adéquat où aucune observation n'a eu lieu.
- Identification de la structure des groupements végétaux présents aux emplacements où l'espèce est présente.
- En collaboration avec les partenaires locaux, les municipalités et les offices de protection de la nature, maintien et amélioration de l'habitat du gomphe riverain aux emplacements où l'espèce est présente.

Conformément à la Déclaration, plus d'efforts sont nécessaires pour intégrer les recherches sur le gomphe riverain aux programmes actuels de dénombrement des habitats benthiques pour les cours d'eau de l'Ontario et effectuer des recherches pour déterminer les processus de vie de l'espèce et ses besoins en matière d'habitat à chacun de ses stades de développement.



Le gomphe riverain - Deanna Dodgson

Occurrences et répartition:

Cinq populations de gomphes riverains ont été documentées en Ontario. Actuellement, ces cinq populations sont subsistantes. Trois populations de gomphes riverains ont été nouvellement identifiées depuis 2008 (dont une en 2020), tandis que deux populations ont été reconfirmées.



Soutenir les activités humaines tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Deux activités ont été enregistrées pour l'espèce. Les activités ont été enregistrées sous "Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité" (article 23.18) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LEVD.



Enregistrements

Le gomphe riverain



Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser trois projets (en fournissant un financement de 171 874 \$) qui ont contribué à la protection et au rétablissement du gomphe riverain. L'un de ces projets portait exclusivement sur le gomphe riverain, tandis que les deux autres projets portaient sur plusieurs espèces en péril, dont le gomphe riverain.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 1 089 personnes qui ont consacré bénévolement 3 493 heures de leur temps à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le gomphe riverain. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à 245 055 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré que leurs interventions ont permis d'améliorer 63 hectares d'habitat pour le gomphe riverain et d'autres espèces en péril qui habitent le même écosystème.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir procédé à une sensibilisation à plusieurs espèces en péril, dont le gomphe riverain, auprès de 7 000 personnes.



Le gomphe riverain - Charlie Bailey, Cherie Lee Goodchild

Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



2

projets pour le
gomphe riverain



1

projet pour le gomphe
riverain exclusivement



171 874 \$

pour des projets
visant plusieurs
espèces, dont le
gomphe riverain



245 055 \$

en appui et
financement
supplémentaires



1 089

bénévoles



3 493

heures de bénévolat



7 000

personnes atteintes
par la sensibilisation



63

hectares d'habitat
amélioré

Cypripède blanc

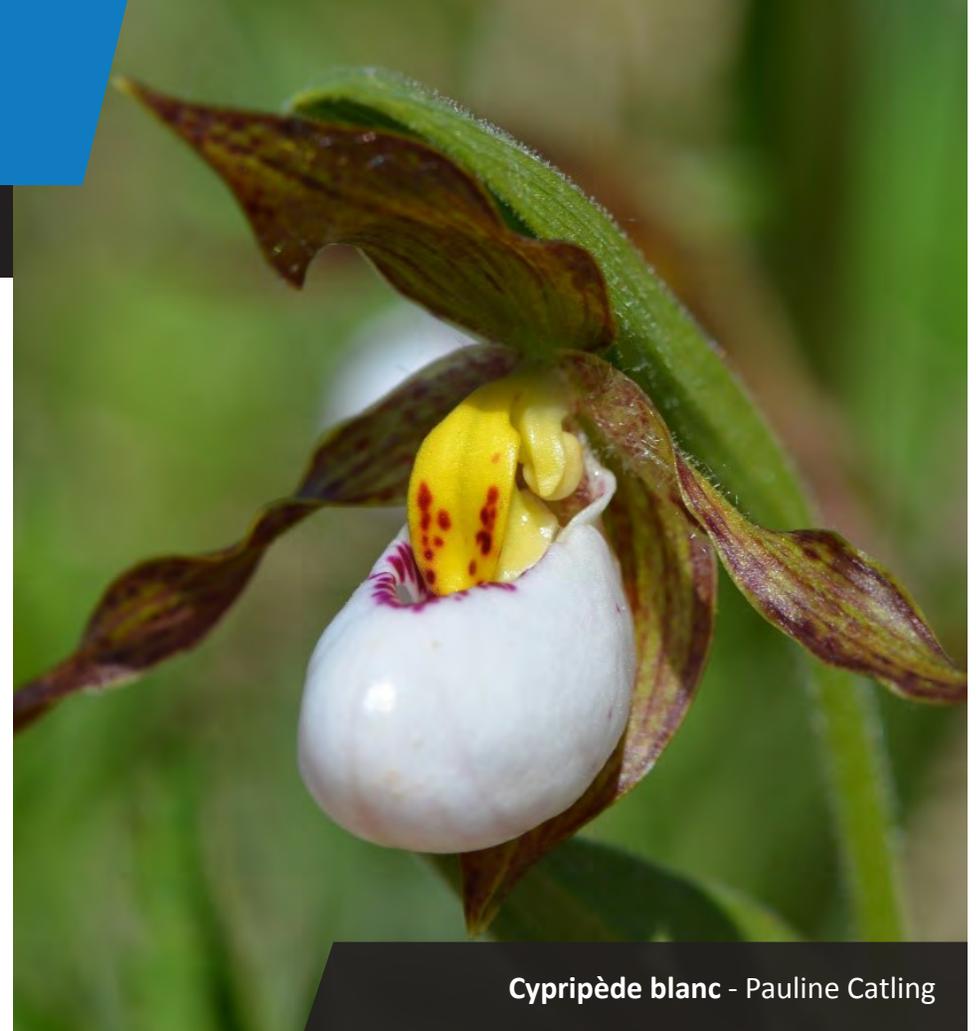
Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement énoncé dans la Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour le cypripède blanc est de "maintenir la répartition du cypripède blanc en Ontario et de favoriser l'augmentation naturelle de l'abondance dans les localités existantes".

Des progrès ont été accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les mesures menées par le gouvernement. En particulier, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de la plupart des mesures associées.

Voici quelques exemples de progrès:

- Élaboration d'un protocole normalisé de relevé du cypripède blanc.
- Recherches et directives pour mieux planifier le brûlage dirigé des habitats des prairies, y compris des directives particulières à Bkejwanong (Première Nation de l'île Walpole).
- Éducation et sensibilisation aux espèces en péril que l'on trouve dans les habitats des prairies, notamment le cypripède blanc.



Cypripède blanc - Pauline Catling

Conformément à la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement, d'autres travaux sont nécessaires pour mener des études permettant de mieux comprendre l'écologie, les menaces et les exigences en matière d'habitat du cypripède blanc, pour déterminer l'efficacité et les risques des pratiques de gestion de l'habitat pour cette espèce, et pour mettre en œuvre et évaluer les plans de gestion de l'habitat existants grâce à des efforts de collaboration entre Bkejwanong, les propriétaires fonciers, les responsables de la gestion des terres et des organismes locaux. Il est également nécessaire d'accroître la sensibilisation à l'importance, au caractère unique et à la vulnérabilité de cette espèce végétale.

Occurrences et répartition:

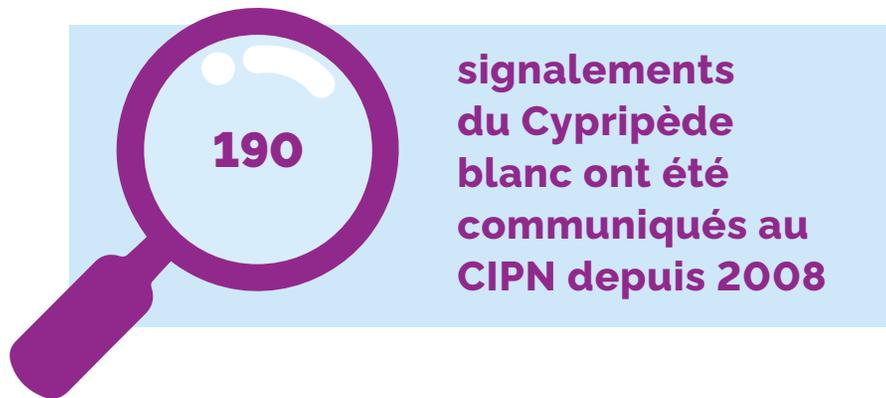
Le cyripède blanc se trouve dans des populations isolées dans le comté de Hastings, dans le sud-est de l'Ontario, et à Bkejwanong, sur le delta de la rivière Sainte-Claire, dans le sud-ouest de l'Ontario.

Le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) a reçu près de 225 signalements du cyripède blanc, selon des observations effectuées entre 1903 et 2018. Aucune nouvelle population de cyripède blanc n'a été identifiée depuis 2008.

L'aire de répartition éventuelle de l'espèce est d'environ 10 kilomètres carrés selon les observations récentes, avec 22 kilomètres carrés supplémentaires d'habitat historique.

Soutenir les activités humaines tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Huit activités ont été enregistrées pour l'espèce. Les activités ont été enregistrées sous "Avis de travaux de drainage" (article 23.9) et "Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité" (article 23.18) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LEVD.



Enregistrements

Cyripède blanc



Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres

Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 13 projets (en fournissant un financement de 548 133 \$) | qui ont contribué à la protection et au rétablissement du cyripède blanc. Un projet portait exclusivement sur le cyripède blanc, tandis que les 12 autres projets portaient sur plusieurs espèces en péril, | dont le cyripède blanc.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 784 personnes qui ont consacré bénévolement 14 386 heures de leur temps à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le cyripède blanc. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève au moins à 1 086 938 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré que leurs interventions ont permis d'améliorer 0,4 hectare d'habitat pour le cyripède blanc et d'autres espèces en péril qui habitent le même écosystème.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir procédé à une sensibilisation à plusieurs espèces en péril, dont le cyripède blanc, auprès de 554 personnes.

Dans le cadre du Fonds de recherche sur les espèces en péril en Ontario, le gouvernement de l'Ontario a appuyé un partenaire de recherche afin de mener une recherche sur une méthode de détection à distance des plantes pollinisées grâce au vent et aux insectes.



12

Projets pour le
Cyripède blanc



1

Projet pour le
Cyripède blanc
exclusivement



548 133 \$

pour des projets
visant plusieurs
espèces, dont le
Cyripède blanc



1 086 938 \$

en appui et
financement
supplémentaires



784

bénévoles



14 386

heures de bénévolat



554

personnes atteintes
par la sensibilisation



0.4

hectares d'habitat
amélioré

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de le

Lépisosté tacheté

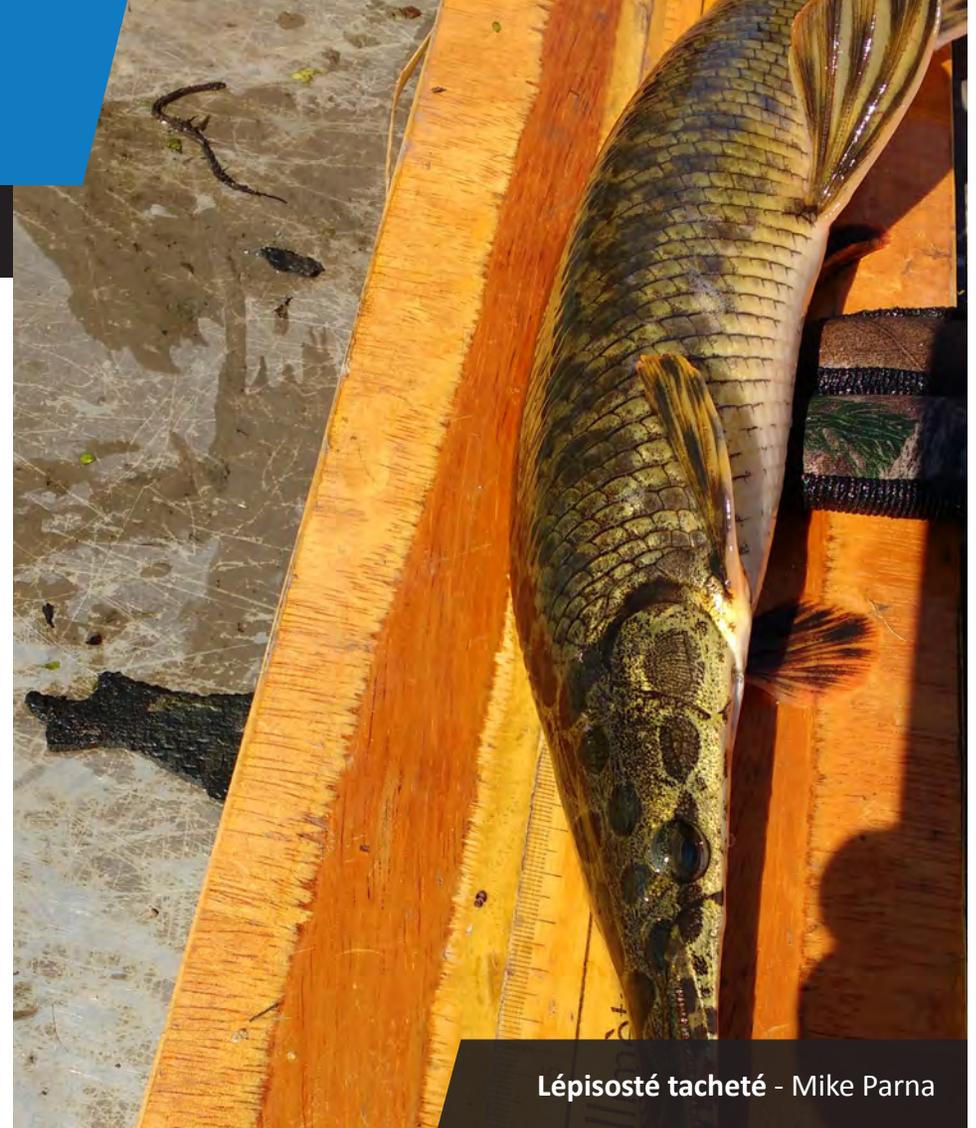
Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement énoncé dans la Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour le lépisosté tacheté en Ontario est de "maintenir l'autosuffisance des populations dans les localités existantes et de favoriser leur augmentation naturelle."

Des progrès ont été accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les mesures menées par le gouvernement. En particulier, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement soutenus par le gouvernement et de toutes les mesures associées.

Voici quelques exemples de progrès:

- Mise en œuvre de pratiques exemplaires de gestion sur des propriétés privées du sud de l'Ontario afin de réduire la charge en nutriments et la sédimentation.
- Sensibilisation des propriétaires fonciers et des jeunes au sujet du lépisosté tacheté.
- Atténuation des effets négatifs sur le lépisosté tacheté grâce aux conditions des permis, ententes et enregistrements conformément à la LEVD.
- Recherche sur le lépisosté tacheté et son habitat.



Lépisosté tacheté - Mike Parna

Conformément à la Déclaration, d'autres travaux sont nécessaires pour évaluer les menaces et les besoins en matière d'habitat à toutes les étapes de la vie et dans tous les emplacements où le lépisosté tacheté est présent, et pour déterminer et mettre en œuvre des mesures visant à réduire la sédimentation et l'utilisation d'herbicides lors de l'élimination de la végétation aquatique qui menace le lépisosté tacheté.

Occurrences et répartition:

Neuf populations de lépisosté tacheté ont été documentées dans le lac Érié entre le parc national de la Pointe-Pelée et la réserve nationale de faune de Long Point, le ruisseau Muddy (un affluent du lac Érié), le lac Sainte-Claire et le lac Ontario à Hamilton, dans le comté de Prince Edward et dans la baie de Quinte. Sept de ces populations sont subsistantes, tandis que les deux autres sont considérées comme historiques. Depuis 2008, le statut d'une population est passé d'historique à subsistante, sa persistance ayant été confirmée par les efforts de surveillance. Une population supplémentaire de lépisosté tacheté a été nouvellement identifiée depuis 2008.



Soutenir les activités humaines tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré 12 permis pour cette espèce, qui étaient tous des permis de "permis destiné à la protection ou au rétablissement" (alinéa 17 [2] b).

Quatre accords de drainage ont été conclus pour le lépisosté tacheté. Ces accords ont été autorisés par l'entremise du Règlement de l'Ontario 242/08 (avant la modification du 1er juillet 2013).

Quinze activités ont été enregistrées pour l'espèce. Les activités ont été enregistrées sous "Espèces aquatiques" (article 23.4), "Installations de drainage" (article 23.9), "Protection des écosystèmes" (article 23.11), "Centrales hydro-électriques" (article 23.12), "Activités de protection et de rétablissement des espèces" (article 23.17) et "Menaces non imminentes pour la santé et la sécurité" (article 23.18) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LEVD.



Permis pour raison de protection ou de rétablissement



Accords



Enregistrements

Lépisosté tacheté



Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 15 projets (en fournissant un financement de 616 899 \$) qui ont contribué à la protection et au rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le lépisosté tacheté. L'un de ces projets portait exclusivement sur le lépisosté tacheté, tandis que les 14 autres projets portaient sur plusieurs espèces en péril, dont le lépisosté tacheté.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 105 personnes qui ont consacré bénévolement 2 382 heures de leur temps à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le lépisosté tacheté. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à 1 726 437 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré que leurs interventions ont permis d'améliorer 156 hectares d'habitat pour le lépisosté tacheté et d'autres espèces en péril qui habitent le même écosystème.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir procédé à une sensibilisation à plusieurs espèces en péril, dont le lépisosté tacheté, auprès de 2 375 personnes.



Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



14

Projets pour le
Lépisosté tacheté



1

Projet pour le Lépisosté
tacheté exclusivement

616 899 \$



pour des projets
visant plusieurs
espèces, dont le
Lépisosté tacheté

1 726 437 \$



en appui et
financement
supplémentaires

105



bénévoles

2 382



heures de bénévolat

2 375



personnes atteintes
par la sensibilisation

156



hectares d'habitat
amélioré

Progrès accomplis dans la protection et le rétablissement de le

Carcajou

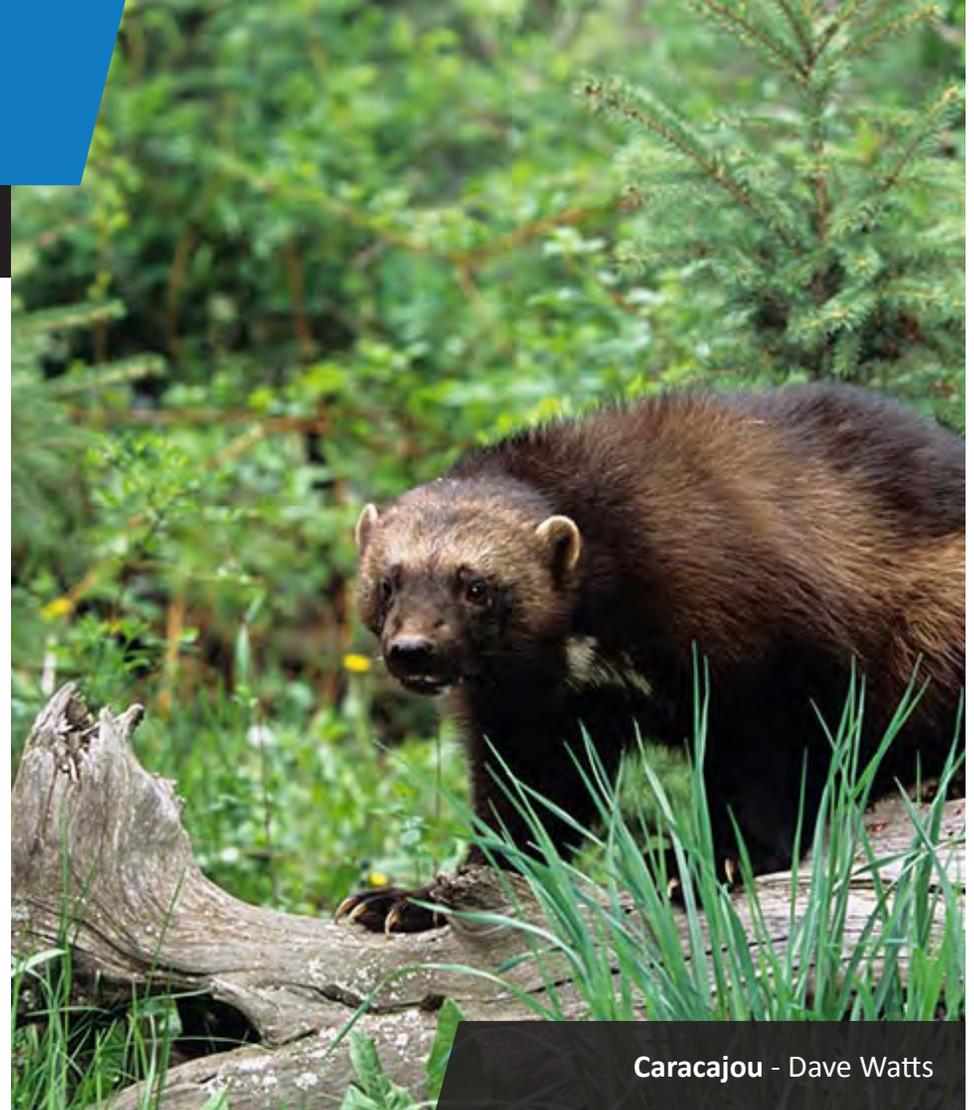
Progrès réalisés concernant l'objectif de rétablissement:

L'objectif de rétablissement énoncé dans la Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour le carcajou en Ontario consiste à "maintenir la répartition actuelle en Ontario et à favoriser l'accroissement naturel de l'abondance et de l'aire de répartition de la population".

Des progrès ont été accomplis relativement à la mise en œuvre de tous les objectifs de rétablissement menés par le gouvernement et de la majorité des mesures connexes.

Voici quelques exemples de progrès:

- Recherche et promotion de pratiques exemplaires de gestion pour le piégeage des animaux à fourrure qui minimisent les préjudices causés au carcajou grâce aux efforts déployés par la Fédération ontarienne des gestionnaires d'animaux à fourrure (FOGAF), le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (DNMRNF) et la Wildlife Conservation Society (WCS) Canada avec l'appui financier du Programme d'intendance des espèces en péril.
- Élaboration de plans communautaires d'aménagement du territoire et collecte de connaissances écologiques traditionnelles sur le carcajou grâce à des efforts déployés en partenariat avec les collectivités des Premières Nations du Grand Nord.
- Travail approfondi de la WCS Canada dans le cadre du suivi et de la surveillance du carcajou tout en recueillant des données sur l'utilisation de l'habitat.



Carcajou - Dave Watts

Il est recommandé de poursuivre les efforts afin d'appliquer toutes les mesures de la Déclaration et, en particulier, d'élaborer, de mettre en œuvre et de mettre à jour, au besoin, les pratiques exemplaires de gestion afin de réduire les effets des activités de développement, comme l'exploitation minière, l'infrastructure et le développement énergétique sur et autour des tanières du carcajou.

Occurrences et répartition:

Le carcajou est largement répandu dans le nord de l'Ontario, avec une aire de répartition estimée de 117 900 kilomètres carrés d'après des observations récentes.

Le Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) a reçu plus de 6 900 signalements du carcajou, dont plus de 6 700 observations depuis sa première inscription en 2004. Les signalements sont basés sur des observations effectuées entre 1954 et 2020, une majorité importante d'observations résultant des relevés délibérés du carcajou.

Depuis 2008, l'espèce a été observée dans des emplacements où sa présence n'était pas connue auparavant et dans des emplacements que l'on croyait historiques. Sur la base d'informations actualisées, on estime que la répartition actuelle de l'espèce a augmenté de 90 400 kilomètres carrés par rapport à ce qui était connu en 2008. Cette augmentation de sa répartition estimée peut être partiellement attribuée à un effort de recherche accru et à de nouvelles observations dans des zones où le carcajou était précédemment présent. Toutefois, une surveillance récente indique que l'espèce a étendu son aire de répartition principale au cours des dernières années, et l'augmentation de la répartition estimée peut refléter cette expansion de l'aire de répartition, en particulier le long de la périphérie orientale de l'aire de répartition de l'espèce.

Soutenir les activités humaines tout en apportant le soutien nécessaire au rétablissement de l'espèce:

Le gouvernement de l'Ontario a délivré sept permis pour cette espèce : Six de ces permis étaient des permis de "possession à des fins scientifiques ou éducatives" (alinéa 9 [5] a), et un était un permis "pour raison d'avantage social ou économique" (alinéa 17 [2] d).

Vingt-deux activités ont été enregistrées pour l'espèce. Les activités ont été enregistrées sous "Exploration minière initiale" (article 23.10), "Espèces nouvellement inscrites et en transition" (article 23.13), "Activités de protection et de rétablissement des espèces" (article 23.17), "Menaces à la santé ou à la sécurité humaine" (article 23.18) et "Avis de piégeage accidentel" (article 23.19) en vertu du Règlement de l'Ontario 242/08 de la LEVD.



Permis pour raison
d'avantage social
ou économique



Enregistrements

Carcajou

2004



Inscription comme
espèce menacée

2008



Protection de
l'espèce

2013



Protection de
l'habitat

2013



Achèvement du
programme de
rétablissement

2016



Achèvement de la déclaration
du gouvernement en réponse au
programme de rétablissement

2021



Achèvement de
l'examen

Projets d'intendance appuyés par le gouvernement:

À l'aide du Programme d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a permis à ses partenaires d'intendance de réaliser 17 projets (en fournissant un financement de 1 001 751 \$) qui ont contribué à la protection et au rétablissement du carcajou. Six de ces projets (446 650 \$) portaient exclusivement sur l'espèce et les 11 autres projets (555 101 \$) portaient sur plusieurs espèces en péril, y compris le carcajou.

Le soutien financier du gouvernement a aidé les partenaires d'intendance à faire participer 249 personnes qui ont consacré bénévolement 4 930 heures de leur temps à des activités de protection et de rétablissement de plusieurs espèces en péril, dont le carcajou. La valeur estimée de ces participations bénévoles, à laquelle s'ajoutent le financement et l'appui non financier, s'élève à 1 069 515 \$.

Les partenaires d'intendance ont déclaré avoir procédé à une sensibilisation à plusieurs espèces en péril, dont le carcajou, auprès de 15 449 personnes.

Grâce au Fonds de recherche sur les espèces en péril de l'Ontario, le gouvernement a également accordé un financement à six projets (75 300 \$) afin d'effectuer des recherches sur la collecte d'informations génétiques sur les populations de carcajou, l'élaboration de protocoles de surveillance de cette espèce et l'amélioration de la compréhension de sa répartition.



Le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril Par les chiffres



11

Projets pour le carcajou



6

Projets pour le carcajou exclusivement



555 101 \$

pour des projets visant plusieurs espèces, dont le carcajou



453 460 \$

pour le carcajou exclusivement



1 069 515 \$

en appui et financement supplémentaires



249

bénévoles



4 930

heures de bénévolat



15 449

personnes atteintes par la sensibilisation